

COMMUNE DE PIROU

(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020 à 20h30

Date de Convocation : 24 septembre 2020 – **Date d’affichage** : 1 octobre 2020

Le mercredi trente septembre deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS FABA, Mme Isabelle RAPILLY, Mme Rose-Marie LEROTY, Mme Nathalie HEROUET, M. Patrick LENORMAND, Mme Stéphanie SOHIER, M. Gérard LEMOINE, M. Michel LOY, Mme Sylvie CHRISTY, Mme Emilie ALIX.

Représentés :

M. Roger MAUDUIT représenté par Mme Noëlle LEFORESTIER
M. Michel GARRAULT représenté par M. Alain GIARD

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie SOHIER

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 13 – Nombre de conseillers votants : 15

ORDRE DU JOUR

- 1- Skate-park
- 2- Les mouillages forains touristiques
- 3- Nomination de rues et lotissements
- 4- Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID)
- 5- Remplacement personnel communal
- 6- Secrétariat
- 7- Camping
- 8- Salle Guillon
- 9- Rue le Bas de la Rue
- 10- La Vallée (effacement de réseaux)
- 11- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2020 est approuvé à l’unanimité

Ajout de questions à l'ordre du jour

Madame le Maire sollicite l’accord du conseil afin d’ajouter deux questions à l’ordre du jour :

- cession de parcelle au lotissement Les Chardons Bleus
- clôture 27 rue Fernand Desplanques

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces questions à l'ordre du présent conseil municipal qui se présente comme suit :

ORDRE DU JOUR

- 1- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n°28
- 2- Clôture 27 rue Fernand Desplanques
- 3- Skate-park
- 4- Les mouillages forains touristiques
- 5- Nomination de rues et lotissements
- 6- Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID)
- 7- Remplacement personnel communal
- 8- Secrétariat
- 9- Camping
- 10- Salle Guillon
- 11- Rue le Bas de la Rue
- 12- La Vallée (effacement de réseaux)
- 13- Questions diverses

ORDRE DU JOUR

1- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n°28

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur Matthieu GAUTIER et Madame Virginie MURSCH souhaitent acquérir le lot n° 28 du lotissement Les Chardons Bleus au tarif défini par délibération de conseil municipal du 8 septembre 2010 soit 61 381 € pour une superficie de 612 m2.

Madame le Maire rappelle que les frais afférents à cette vente, ainsi que les clôtures, sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'acte de vente à l'étude de Me LEONARD notaire à Lessay et à percevoir la recette correspondante sur le budget lotissement Les Chardons Bleus 2020.

2- Clôture 27 rue Fernand Desplanques

Madame le Maire présente au conseil au courrier reçu le 29 septembre 2020 concernant la réfection d'une clôture que la parcelle BR 11 située 27 rue Fernand Desplanques.

La clôture actuelle est vétuste. Elle est en pan coupé au niveau du carrefour. D'un point de vu cadastral, la limite de propriété de M. et Mme PERIER est en angle droit.

Pour une question de visibilité et de sécurité, M. et Mme PERIER sont prêt à céder gracieusement à la commune les quelques mètres carrés de terrain à condition que le bornage soit réalisé aux frais de la commune.

Le conseil, à la majorité (12 pour, 2 contres (M. Alain GIARD et M. Michel GARRAULT) et 1 abstention (M. Patrick LENORMAND), autorise Madame le Maire à faire réaliser le bornage, la régularisation administrative de ce dossier et à régler les frais afférents à ce dossier.

3- Skate-park

Madame le Maire informe le conseil de la possibilité de présenter un dossier de DETR pour le projet du skate-park.

Monsieur José CAMUS-FAFA présente un avant-projet concernant l'implantation de ce terrain ainsi que le plan de financement relatif à ce projet.

Plusieurs devis ont été demandés :

- Terrassement et enrobé :

Entreprise	Montant HT
Eurovia	19 932,00 €
SARL Thomas et Fils	19 410,00 €

Madame le Maire propose au conseil de valider le devis de la SARL Thomas et Fils d'un montant de 19 410,00 € HT.

- Equipement Skate-Park :

Descriptif	Vedif	ACL Sport Nature
Skate-park débutant complet	12 685,00 € HT	15 520,04 € HT
Options :		
Pose		2 860,00 € HT
Port en emballage	Offert	790,00 € HT
Panneau d'information		222,14 € HT
TOTAL	12 685,00 € HT	19 392.18 € HT

Madame le Maire propose au conseil de valider le devis d'ACL Sport Nature d'un montant total (avec options, non proposées par Védif) de 19 392.18 € HT. ACL Sport Nature est le mieux disant. C'est un constructeur. Il installe et propose un suivi. C'est une sécurité pour la commune. Il a installé deux skate-parks sur le secteur que les adolescents apprécient.

DEPENSES		FINANCEMENTS	
Terrassement et enrobé	19 410.00 € HT	DETR attendue 20 à 30 %	7 760,44 € à 11 640,65 €
Equipement Skate-Park	19 392.18 € HT		
		Autofinancement Commune	34 921.97 € à 38 802.18 €
		(Budget 2020 – 15 000 €)	
TOTAL HT	38 802.18 € HT		
TVA	7 760.44 € HT		
TOTAL DEPENSES	46 562.62 € TTC	TOTAL	46 562.62 €

Sur proposition de Madame le Maire, après délibération, à l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à signer les devis de la SARL Thomas et Fils et ACL Sport Nature, approuve l'avant-projet présenté ainsi que son plan de financement et autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de DETR et à solliciter toutes les aides financières auxquelles la commune pourrait prétendre pour cet investissement.

4- Les mouillages forains touristiques

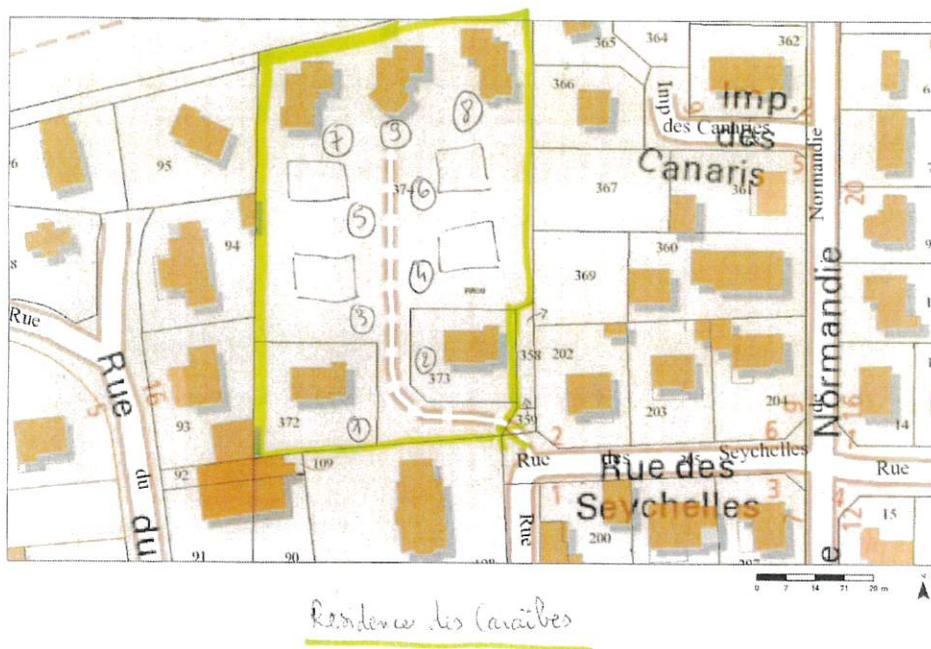
Après plusieurs réunions avec l'A.U.E.N.P, la D.D.T.M ou les bulotiers, un consensus s'est fait autour de la validation de trois mouillages forains touristiques dans la zone de mouillage des bulotiers.

Le conseil, à l'unanimité, vote la demande d'autorisation individuelle pour trois mouillages forains touristiques et autorise Madame le Maire à déposer les dossiers qui sont prêts à être instruits.

5. Nomination de rues et lotissements

Numéree – Lotissement rue Emile Fauny

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité d'attribuer un nom au lotissement de la rue Emile Fauny.



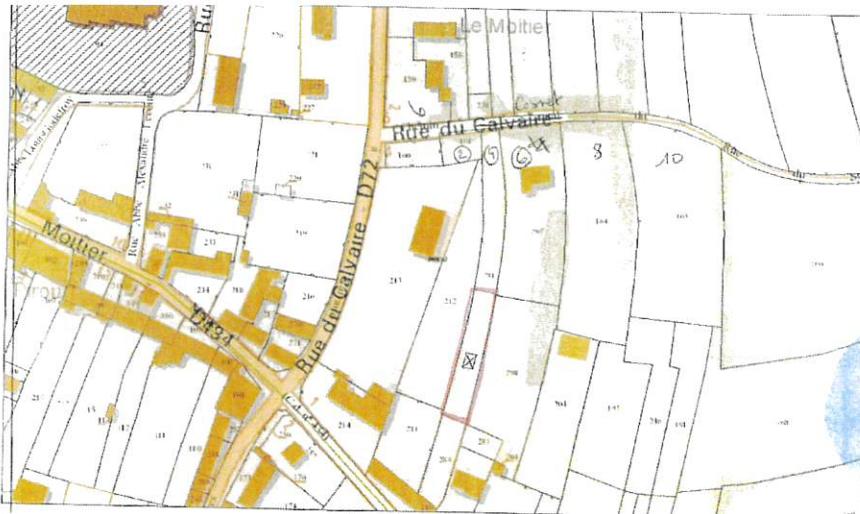
Madame le Maire propose Résidence des Caraïbes.

Le conseil à l'unanimité, valide cette proposition et adopte le nom suivant : Résidence des Caraïbes et la numérotation.

Numéree – ex rue du Calvaire

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité d'attribuer un nom à l'ex rue du calvaire.

Madame le Maire propose rue du Cosnet et la numérotation suivante :



Le conseil à l'unanimité, valide cette proposition et adopte le nom suivant : rue du Cosnet.

Madame le Maire dit qu'il va falloir acheter des panneaux signalétiques et dit qu'il faut mettre un panneau Impasse des Jeunes au niveau du Haut de la Rue.

6- Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID)

La communauté de communes Côte Ouest Centre Manche a créé, par délibération en date du 22 juillet 2020, la Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID).

La commune de Pirou est sollicitée pour proposer un candidat. Le candidat ne peut pas être un élu et doit remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'UE ; être âgé de 18 ans au moins ; jouir de droits civils
- Etre inscrit aux rôles des impositions directes locales dans l'EPCI ou dans les communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés aux commissions
- Ne pas avoir fait l'objet, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions à contrôle fiscal, de condamnation, prononcée par le tribunal à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du CGI
- Ne pas avoir été concerné par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales (LPF) par suite d'opposition au contrôle fiscal du fait de contribuable ou de tiers (article 1732 du CGI).

Madame le Maire propose Mme Sylvie LE ROULLEY

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de Madame le Maire.

7- Remplacement personnel communal

Personnel communal – remplacement du personnel communal en cas d'arrêt maladie

Madame Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du personnel communal en cas d'arrêt maladie.

Madame Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent pour remplacement de personnel en arrêt maladie,

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés : au remplacement d'un fonctionnaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La rémunération sera déterminée en fonction du 1^{er} échelon selon le grade.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les pièces afférentes au recrutement du personnel communal en cas d'arrêt maladie.

Personnel communal – Recrutement CDD service technique

L'effectif des services techniques est restreint depuis plusieurs mois en raison d'un départ en retraite et une mutation suite à l'attribution d'un concours.

Il convient de recruter deux agents en CDD de 6 mois comme suit :

<u>Services Techniques</u> Renfort marché hebdomadaire et régie, petits travaux du bâtiment, nettoyage des sanitaires et ramassage des poubelles.	1 Adjoint Technique	Du 15 octobre 2020 au 14 avril 2021	Rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon selon le nombre d'heures effectuées
Services Techniques Placier, régisseur des droits de place. Le travail s'effectuera tous les dimanches de 7h à 14h.	1 Adjoint Technique	Du 18 octobre 2020 au 17 avril 2021	Rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon selon le nombre d'heures effectuées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les pièces afférentes aux recrutements de ce personnel et à remplacer ce personnel en CDD en cas de nécessité (maladie, démission).

8- Secrétariat

Deux nouvelles secrétaires sont arrivées :

- Mme Morgane LE POLES en CDD à l'accueil de la Mairie

- Mme Sylvie POUPPEVILLE en CDD à la comptabilité

9- Camping

Préparation de nouvelles parcelles de mobil-homes.

Autres projets :

- Salle de convivialité
- Travaux dans les sanitaires

10- Salle Guillon

Les travaux de réhabilitation de la salle Guillon ont commencé ce mois-ci. Le délai prévisionnel des travaux est de 10 mois.

11- Rue le Bas de la Rue

Les bordures sont en train d'être posées.
Le pluvial va suivre puis le bitumage.

Les travaux devraient être terminés dans quinze jours.

12- La Vallée (effacement de réseaux)

Une réunion a eu lieu le mercredi 30 septembre après-midi avec le SDEM 50 et la SARLEC pour l'effacement de réseau.

Une demande de travaux concernant les canalisations fragiles en amiante-ciment rue de la Vallée et au niveau de Pirou Bourg a été demandé au SDEAU 50.

Le SDEAU 50 étudie avec l'exploitant cette demande. Il reviendra vers nous dans les plus brefs délais, après avoir évalué le montant de l'opération, et avant inscription dans le programme de travaux.

13- Questions diverses

a) Aménagement du Parc

Madame le Maire présente des propositions pour le Parc.

Les élus souhaitent faire quelques modifications qui seront transmises au bureau d'études.

Il faut tenir compte de la durée et du temps car la nature évolue doucement au rythme des saisons.

Certaines plantes doivent rester sous couvert d'où la présence de plantes plus envahissantes en surface en attendant qu'elles poussent.

b) Rond-Point / Pirou Plage

Le passage piétons pose problème. Il semble un peu près du rond-point.

c) Réunion plénière C.O.C.M du 29 septembre 2020

Vote pour une collecte d'ordures ménagères et une de déchets recyclables par semaine avec un deuxième passage hebdomadaire réalisé entre le 15 juin et le 15 septembre pour la commune de Pirou.

d) Assemblée Générale A.T.P.P

Monsieur Alain GIARD informe le conseil que l'assemblée générale de l'Association Terroir et Patrimoine Pirouais aura lieu le 2 octobre 2020 à 20h30 à la salle polyvalente.

TOUR DE TABLE

Monsieur Michel LOY signale qu'il y a beaucoup de sable devant la porte de la SNSM à côté du restaurant les Embruns.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER.

